

REPUBLIQUE FRANCAISE

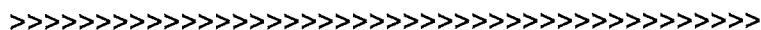
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS



CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le vingt-deux novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du lundi 15 novembre 2021, sous la présidence de M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Excusés-Absents : 08
Délégations : 06

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme FAYET Margot, M. GAULTIER Tom, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Date de Convocation : lundi 15 novembre 2021

Excusé(s) / Absent(e)s: Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FOURNIER Sylvia, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, Mme BOURDIER Elise, M. DEVAINE Justin, M. FELIX Gaël.

Date d'affichage : lundi 15 novembre 2021

Délégations : Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme VILLEDARY Véronique, Mme Colette DEVAINE à M. DUPRE Jean-Noël, Mme FOURNIER Sylvia à Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy à M. PAULET Didier, Mme SOULAT Séverine à Mme FAYET Margot, Mme BOURDIER Elise à M. TEXIER Christophe.

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Monsieur Philippe BOUTY étant Président du Conseil Départemental, celui-ci ne prend pas part au vote

2021/11/22
N° 6

6 - Finances – Aménagement du Pôle éducation dans l'ancien tribunal– demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Confolens, sous-préfecture de la Charente est un pôle structurant qui rayonne sur un bassin de vie rural et dont l'aire d'influence dépasse les limites départementales.

La commune de Confolens soucieuse de conforter son pôle administratif et de services souhaite réaliser dans l'ancien tribunal un pôle éducation. Ce dernier regroupera notamment les bureaux de l'Inspection Académique et du Centre d'Information et d'Orientation et les archives municipales.

Les enjeux pour Confolens sont, à travers la réalisation de ce pôle éducation, le maintien du niveau de services publics et l'adaptation des services publics aux besoins des habitants. L'inspection Académique et le CIO sont actuellement installés dans des locaux vétustes et peu fonctionnels.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 956 400 € H.T

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de solliciter, en plus de l'aide de l'Etat au titre de la DETR accordée, une aide financière de l'Etat au titre du DSIL ainsi que du Département et de la Région.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- Considérant le coût de réhabilitation de l'ancien Tribunal

AR PREFECTURE

016-200054047-20211122-2021_11_22_06-DE
Reçu le 29/11/2021

- **Considérant la possibilité** de présenter des dossiers de subvention à l'Etat et au Département,
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
travaux d'aménagement et frais annexes	956 400.00€	Etat - DSIL 25%	239 100.00€
		Etat – DETR (attribuée)	410 547.61€
		Conseil Départemental	17 500.00€
		Auto financement	193 612.39€
total HT	956 400.00 €	total HT	956 400.00€

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
Début des travaux : fin du 1^{er} semestre 2022,
Fin des travaux : septembre 2023
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2022

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE ce plan de financement
- SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat au titre du DSIL, du Département et de la Région,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 novembre 2021

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

